



La Présidente : Annemarie Stark, Regierungspräsidium Freiburg, Kaiser-Joseph-Straße 167, 79098 Freiburg, Allemagne
Tél: +49 (0)761 208 10 45 - Fax: +49 (0)761 208 11 76 - E-Mail: Annemarie.Stark@rpf.bwl.de

CRITERES DE SUBVENTION

Qu'est-ce que le fonds de soutien aux projets transfrontaliers ?

Des moyens financiers sont nécessaires pour organiser des rencontres transfrontalières et réaliser des projets communs. L'objectif du fonds de soutien est **de promouvoir les rencontres entre les jeunes allemands, français et suisses habitant l'espace du Rhin Supérieur**¹.

Le fonds de soutien apporte un soutien financier à des rencontres binationales ou trinotionales, portées par les jeunes ou à destination des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Ce fonds créé en 1998, a déjà permis de soutenir plus d'une centaine de projets transfrontaliers en faveur des jeunes.²

Qui peut déposer une demande de subvention ?

- Soit un groupe de jeunes (2 personnes minimum) âgés de 12 à 25 ans
- Soit un organisme extrascolaire œuvrant pour la jeunesse (associations, collectivités locales ou maisons pour les jeunes etc.)

Où doivent habiter les partenaires de projet ?

- Tous les porteurs de projets habitent dans l'espace du Rhin Supérieur (rencontre « binationale/trinationale »).
- Le projet peut être réalisé si au moins deux des partenaires proviennent de l'espace du Rhin Supérieur. Seules les dépenses des partenaires résidant dans l'espace du Rhin Supérieur pourront être financées par le fonds.

Dans tous les cas, la rencontre entre les jeunes doit se dérouler dans l'espace du Rhin Supérieur.

Montage du projet

- Les partenaires doivent préparer la rencontre ensemble et la réaliser ensemble.
- La sensibilisation et préparation des jeunes avant le projet devront apparaître clairement dans la demande de subvention.
- La préparation des jeunes devra insister sur l'aspect interculturel et bi/tri-national de la rencontre.
- Les jeunes doivent être impliqués dans la réalisation de la rencontre.

¹ L'espace du Rhin Supérieur regroupe une partie des Länder allemands du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat, les cantons suisses de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Jura et Soleure, et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

² Voir liste des projets soutenus sur : <http://www.conference-rhin-sup.org/fr/jeunesse/fonds-jeunesse.html>.

Reconduction de projet

- Un même projet peut être subventionné plusieurs années de suite si sa pertinence est démontrée dans le bilan pédagogique et financier.

Éligibilité des dépenses

Le fonds de soutien peut accorder 4000 € maximum par projet.

- Le fonds peut financer :
 - des frais de déplacements
 - des frais d'hébergement et d'alimentation
 - des frais de matériel
 - des frais liés à la communication
 - occasionnellement : des frais exceptionnels à justifier dans la demande
- Le fonds de soutien **peut** financer les frais des réunions de préparation

Tous ces coûts doivent être directement liés au projet.

La demande de subvention

- Lorsque les partenaires sont de la même langue maternelle, le résumé du projet demandé dans le formulaire sera rédigé uniquement dans cette langue.
- Lorsque les partenaires sont de langue maternelle différente, le résumé du projet demandé dans le formulaire devra être rédigé dans les langues de chacun des partenaires.
- La subvention est versée **après** la réalisation du projet à réception du bilan financier et sur frais réels.
- Le porteur de projet s'engage à présenter un bilan financier et pédagogique de son projet, avec les factures à l'appui dans un délai de 8 semaines après la réalisation de l'opération.
- Seulement les coûts réels peuvent être subventionnés.

Délais pour déposer la demande de subvention

- La demande de subvention doit être déposée **au moins 4 semaines** avant le début de la rencontre.
- La réponse au porteur de projet est donnée dans un délai de **15 jours** après le dépôt de la demande.

Information supplémentaire

Pour plus d'informations consultez le site de la Conférence du Rhin Supérieur :

- <http://www.conference-rhin-sup.org/fr/jeunesse/fonds-jeunesse.html>